



DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de la Recherche et de l'Innovation

Amiens, le 17/11/2021

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1er septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du CHU d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du CHU d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Monsieur Gérard STARK en qualité de Directeur Général Adjoint du C.H.U. d'Amiens à compter du 4 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 7 janvier 2019 nommant Madame Anne LANGELLIER, Directrice d'hôpital, en qualité de Secrétaire Générale du CHU Amiens-Picardie et du GHT Somme Littoral Sud et Coordonnateur des Affaires Médicales de Territoire ;

Vu la note de service n°94/2021 du 1er septembre 2021 confiant l'intérim de la Direction de la Recherche et de l'Innovation à Madame Anne LANGELLIER, Coordinatrice du Pôle Stratégie, Territoire, Affaires Médicales et Recherche ;

Vu la vacance du poste de Directeur Adjoint à la Direction de la Recherche et de l'Innovation ;

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Anne LANGELLIER, Coordinatrice du Pôle Stratégie, Territoire, Affaires Médicales et Recherche à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du CHU d'Amiens :

- 1.1 Tous les documents relatifs à la gestion à la Direction de la Recherche et de l'Innovation à l'exception des documents suivants :
 - Les marchés publics
 - L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés

- de procédures adaptées de fournitures et de services
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction de la Recherche et de l'Innovation à l'exception :

- Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- Des courriers adressés à la Préfecture
- Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de surveillance
- Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LANGELLIER, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Gérard STARK, Directeur Général Adjoint.

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

La Directrice Adjointe,



Anne LANGELLIER

La Directrice Générale,



Danielle PORTAL

Le Directeur Général Adjoint,



Gérard STARK